

ÉLECTRICITE DE STRASBOURG

S.A. AU CAPITAL DE 71 693 860 €

Siège social : 26, boulevard du Président Wilson

67000 STRASBOURG

R.C.S. 558 501 912 STRASBOURG

Résultat des votes de l'assemblée générale ordinaire du 20/05/2021

Informations générales

Nombre d'actionnaires ayant voté par correspondance (A)	45
Nombre d'actions détenues par A	52 692
Nombre de droits de vote détenus par A	89 267
Nombre d'actionnaires présents ou représentés en salle (B)	0
Nombre d'actions détenues par B	0
Nombre de droits de vote détenus par B	0
Nombre d'actionnaires ayant donné pouvoir au Président (C)	259
Nombre d'actions détenues par C	6 423 953
Nombre de droits de vote détenus par C	12 844 689
Nombre total d'actions prises en compte pour le quorum	6 476 645
Quorum en %	90,34 %

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2020.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 1 419 855,58 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 085	0	1 182
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 774	0	1 182
Total en %	99,9909 %	0%	0,0091 %

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 1 419 855,58 € telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration, à savoir, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000,00 € :

TOTAL À RÉPARTIR	6 419 855,58 €
dotation à la réserve légale(limitée à 10 % du capital social)	0,00 €
distribution d'un dividende de 4,70 € par action (7 169 386 actions)	33 696 114,20 €
distribution de la totalité du bénéfice de l'exercice	1 419 855,58 €
distribution sur la réserve facultative	32 276 258,62 €
report à nouveau	5 000 000,00 €

Le dividende versé s'élevait à 5,40 € au titre de l'exercice 2019, 5,00 € au titre de l'exercice 2018 et 6,40 € au titre de l'exercice 2017.

Il sera versé à partir du 1er juin 2021.

Prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL art. 117 quater du CGI)

Conformément aux nouvelles dispositions fiscales en vigueur suite à la publication au journal officiel le 31.12.2017 de la loi de finances pour 2018, ce dividende fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% composé de :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;

- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux (CSG, CRDS,...).

Dispenses conditionnelles (art. 242 quater du CGI)

Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus de l'avant-dernière année précédant le versement) inférieur à 50 000 € (personne seule) ou 75 000 € (couple mariés ou pacsés) peuvent demander à être dispensés de la retenue de 12,8 %.

La dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu (art. 200 A.2. nouveau du CGI)

L'actionnaire, s'il y a intérêt, notamment en fonction de sa tranche marginale d'imposition, et sous réserve que cette option annuelle, expresse et irrévocable, soit exercée pour l'ensemble des revenus et plus-values soumis au P.F.U. lors de sa déclaration de revenus, peut opter pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option a pour conséquences :

- Application d'un abattement, non plafonné, de 40 % sur les dividendes bruts (article 158 3 2° du CGI) ;
- CSG (contribution sociale généralisée) déductible de 6,8 % (sur un total de prélèvements sociaux de 17,2 %).

Nous vous informons également d'un montant de 15 522 € de charges non déductibles, soit un impôt correspondant de 4 970 €, fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI (article 223 quater du CGI).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	87 759	1 332	176
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 448	1 332	176
Total en %	99,9883 %	0,0103 %	0,0014 %

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 067	18	1 182
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 756	18	1 182
Total en %	99,9907 %	0,0001 %	0,0091 %

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2020, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31 décembre 2020.

Ce bilan se solde par un résultat net consolidé (part du groupe) de 35 469 502,80 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 085	1 006	176
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 774	1 006	176
Total en %	99,9909 %	0,0078 %	0,0014 %

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'administration du 12 février 2021, de M. Jérémy HOUSTRAETE, né le 21 octobre 1982 à Paris 14^{ème}, domicilié 8 rue Thibaud à Paris 14^{ème}, en remplacement de M. Thomas AUDIGE, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	9 320	78 749	1 198
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0

Total	12 854 009	78 749	1 198
Total en %	99,3819 %	0,6089 %	0,0093 %

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce qui y sont présentées (section 6).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 067	18	1 182
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 756	18	1 182
Total en %	99,9907 %	0,0001 %	0,0091 %

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Marc KUGLER, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	87 753	1 476	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 442	1 476	38
Total en %	99,9883 %	0,0114 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Mme Béatrice PANDELIS, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	87 853	1 376	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 542	1 376	38
Total en %	99,9891 %	0,0106 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	9 188	80 041	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 853 877	80 041	38
Total en %	99,3809 %	0,6188 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	9 188	80 041	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 853 877	80 041	38
Total en %	99,3809 %	0,6188 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des Administrateurs telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 081	1 162	24
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 770	1 162	24
Total en %	99,9908 %	0,0090 %	0,0002 %

Cette résolution est adoptée

DOUZIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	89 091	56	120
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 933 780	56	120
Total en %	99,9986 %	0,0004 %	0,0009 %

Cette résolution est adoptée
